

# Sud éducation 34

Solidaires

L'école n'est pas une entreprise ! L'éducation n'est pas une marchandise !

✉ 23, rue Lakanal 34090 Montpellier ☎ 04 67 02 10 32



## **Déclaration de SUD éducation Hérault à la FSSSCT-SD34 du 19 décembre 2024**

Après la chute du gouvernement Barnier le 4 décembre, son projet délétère pour le service public est enterré. Cependant, la nomination de M. Bayrou au poste de premier ministre ne présage pas d'une politique plus favorable à notre égard. Jeudi 5 décembre, nous étions en grève et en manifestation, cette journée de mobilisation a été un succès. Rien ne justifie le fonctionnaire bashing qui a présidé à la volonté du gouvernement Barnier d'infliger 3 jours de carence en cas d'arrêt maladie et l'indemnisation à 90 % du congé de maladie ordinaire. Nous ne laisserons pas passer cette mesure qui constitue un risque financier et sanitaire. Nous n'accepterons pas l'obligation d'aller travailler malade ou de perdre une grande partie de nos salaires.

Depuis plusieurs semaines, les réactionnaires de tout poil et l'extrême droite se déchaînent contre l'enseignement de la vie affective, relationnelle et sexuelle de la maternelle au lycée. L'ex-ministre chargé de l'enseignement professionnel a choisi de reprendre à son compte les arguments des pourfendeurs de la "théorie" du genre. Pour Sud éducation, les collègues investi.es dans ces missions doivent être soutenu.es clairement par l'administration. Un enfant sur dix subit des violence sexuelles dont 80% sont commises dans le cadre familial. Ne pas céder sur l'EVARS, c'est réaffirmer que nous entendons lutter contre la culture du viol et les préjugés sexistes à l'œuvre dans l'ensemble de la société. Nous ne devons rien céder non plus sur l'utilisation du terme « identité de genre » qui permet la prise en compte de la transidentité d'un certain nombre de nos élèves ou personnels.

SUD éducation a remporté une nouvelle victoire devant les tribunaux, grâce à son action aux côtés des AESH qui demandaient le versement de l'indemnité REP/REP+ depuis la publication du décret de 2015 : la Cour Administrative d'Appel de Paris nous a donné entièrement raison. Les AESH devaient percevoir l'indemnité depuis sa création. SUD éducation demande le versement rétroactif de l'indemnité aux AESH affectées en éducation prioritaire depuis le 1er janvier 2020. Ce serait un premier pas vers une réelle reconnaissance du métier d'AESH, dans un contexte où leurs conditions de travail sont de plus en plus difficiles.

Cette année, nous constatons dans l'Hérault une augmentation des signalements dans le RSST liés au manque de moyens humains, de formation, de structures et de protocoles dédiés à l'école inclusive. Un nombre significatif de professeur·es des écoles et d'AESH qui exercent dans le 1er degré alertent sur le sentiment d'impuissance et d'insécurité que la scolarisation de certains enfants atteints de troubles du neurodéveloppement génère. La violence des situations décrites par nos collègues dans le RSST montrent qu'ils et elles sont souvent laissé·es seul·es, sans formation et sans aide. Ils et elles doivent parfois choisir entre assurer la sécurité d'un·e élève, de tout le groupe ou bien préserver leur intégrité physique. Nous n'allons pas pouvoir faire l'autruche avec cette réalité. Sud éducation est attaché à l'universalité de l'accès à l'école et la remettre en question serait discriminant. L'école inclusive nécessite de déployer rapidement un partenariat autrement plus solide avec les structures du médical et du social. Le PAS ou pôle d'appui à la scolarité relève une fois de plus du saupoudrage. Il faut que chaque enfant à besoin éducatif particulier puisse être suivi·e dès son plus jeune âge par des équipes du médical et du social type Sessad relevant du public. Il faut qu'en partenariat avec ces structures du médico-social un véritable PPS, plan personnalisé de scolarisation qui puisse permettre un aménagement du temps scolaire. Il faut que soit déployé dans chaque école du personnel supplémentaire et des espaces dédiés à la prise en charge des EBEP. Dans l'Hérault nous sommes à l'opposé de cette ambition. On le voit quand les psychologues de l'éducation nationale, faute de remboursement, ne peuvent même plus se déplacer. Ils et elles n'ont pas non plus les moyens d'acheter le matériel nécessaire pour réaliser les tests psychométriques nécessaires aux dossiers MDPH.

L'école inclusive c'est aussi prendre en compte la difficulté scolaire qui augmente avec la précarisation de la société. Les chiffres tombent : il y a une augmentation d'un million de personnes en situation de pauvreté depuis 7 ans. Notre département est particulièrement touché par cette précarisation. L'exemple de la ville de Béziers est à ce titre significatif. Nous voudrions alerter de nouveau l'administration sur la situation des 2 collèges du centre ville, Henri IV et Paul Riquet, pour lesquels une politique de prévention s'impose urgentement par rapport à la dégradation du climat scolaire. Les Assistant.es d'éducation subissent particulièrement cette dégradation dans leurs conditions de travail. Il est urgent de pouvoir recruter suffisamment d'Aed et d'Aesh sur ces collèges, d'assistant.es pédagogiques, de personnels enseignants, de veiller au remplacement des personnels, de développer un partenariat avec des médiateurs·trices. Il sera aussi primordial de veiller à la diminution des effectifs au moment de la redéfinition de la carte scolaire en lien avec l'ouverture du nouveau collège à Maraussan. Il faut permettre à ces établissements de respirer.